

Maryland's Largest School District

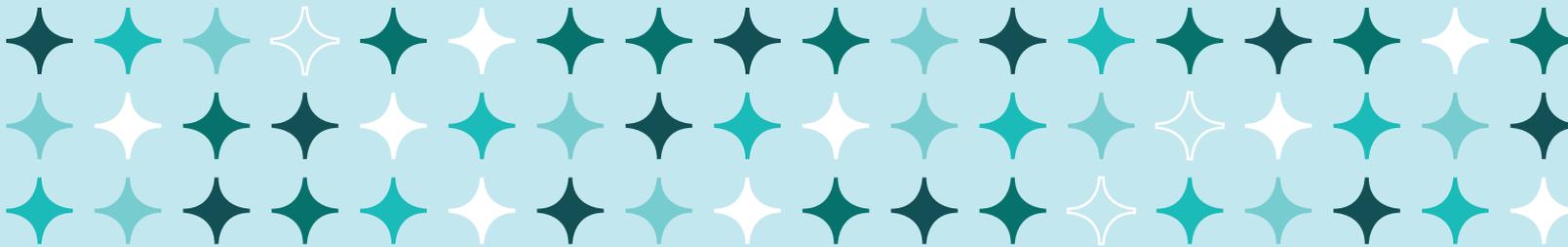
MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS



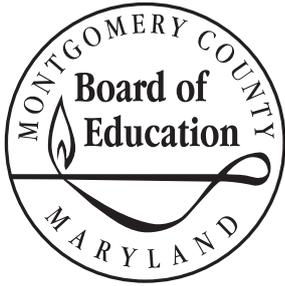
Identité de genre

à Montgomery County Public Schools

www.montgomeryschoolsmd.org



2024-2025



VISION

*Nous inspirons
l'apprentissage en offrant
la meilleure éducation
publique à chaque élève.*

MISSION

*Chaque élève possédera
les compétences
académiques, une
approche créative de
résolution de problèmes,
et les compétences
sociales et émotionnelles
pour réussir à l'université
et dans sa carrière.*

OBJECTIF FONDAMENTAL

*Préparer tous les élèves
à réussir dans leurs vies
futures.*

VALEURS FONDAMENTALES

*Apprentissage
Relation avec autrui
Respect
Excellence
Équité*

Conseil d'éducation

Melle Karla Silvestre
Présidente

Melle Lynne Harris
Vice-présidente

Mme Shebra L. Evans

Melle Grace Rivera-Oven

Rebecca K. Smondrowski

Melle Brenda Wolff

Melle Julie Yang

M. Praneel Suvarna
Membre élève

Montgomery County Public Schools (MCPS) Administration

Thomas W. Taylor, Ed.D., M.B.A.
Surintendant des écoles

15 West Gude Drive
Rockville, Maryland 20850
www.montgomeryschoolsmd.org

TABLE DES MATIÈRES

Guide bref de ressources	i
Introduction	1
Définitions	1
Travailler et s'engager pour les élèves transgenres et non-conformes de genre	2
Plan de soutien au genre	2
Communication avec les familles	3
Confidentialité et divulgation d'informations	3
Noms/Pronoms	3
Communication au personnel	3
Dossiers scolaires permanents	4
Code vestimentaire	4
Activités basées sur le genre	4
Zones de distinction par le genre 4	
Nouvelle construction/rénovation	5
Cours d'éducation physique et activités sportives internes	5
Sports interscolaires	5
Clubs	5
Éducation en extérieur/sorties scolaires à nuitée	5
Intimidation, harcèlement ou menaces et évaluation des menaces	6
Espaces sûrs	6
Soutien au personnel	6

PETIT GUIDE DE COORDONNÉES POUR LES ÉLÈVES

LIGNES D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE EN CAS DE CRISE

Informations 24 heures sur 24, recommandations et conversation de soutien

**Ligne du Centre de crise de Montgomery County
Hotline/EveryMind/988
et <https://www.every-mind.org/>**

Offre une ligne et des interlocuteurs ainsi qu'une ligne de discussion par t'chat 24 heures sur 24 sur leur site Internet.

Montgomery County Crisis Center 240-777-4000

Le Centre de crise offre des services gratuits de soutien en cas de crise 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour les personnes sujettes à une crise de santé mentale.

Trevor Project 866-488-7386 ; par SMS au 678 678

Youth Crisis Hotline of Montgomery County (Assistance téléphonique pour les jeunes en crise) 988

Offre un soutien confidentiel et anonyme par des conseillers qualifiés grâce à un service téléphonique d'écoute active et de recommandation 24 heures sur 24.

POUR SIGNALER TOUTE PRÉOCCUPATION LIÉE À LA SÛRETÉ ET DE SÛRETÉ

Office of Security and Compliance de MCPS 240-740-3066

Le bureau de MCPS responsable d'assurer la sécurité des écoles et des bureaux de MCPS.

Service du Student Welfare and Compliance de MCPS : SWC@mcpsmd.org ou TitleIX@mcpsmd.org 240-740-3215

Le coordinateur Titre IX du district de MCPS et l'interlocuteur pour les cas de maltraitance et de négligence des enfants de tout le district. Page Internet du service Student Welfare and Compliance : <https://www.montgomeryschoolsmd.org/compliance/>. Le SWC travaille en collaboration avec les écoles, l'Office of the General Counsel et d'autres bureaux de MCPS, ainsi que les agences de la communauté pour assurer la cohérence et l'harmonisation dans la mise en œuvre des politiques, des règlements et des lignes directrices, telles que les questions liées aux relations humaines ; l'intimidation, le harcèlement (y compris le harcèlement sexuel du titre IX) et les menaces ; reconnaître et signaler les mauvais traitements et la négligence envers les enfants ; les incidents de préjugés haineux, de bizutage et la question de l'identité de genre chez les élèves.

Dropbox de cyber-sécurité de MCPS :CyberSafety@mcpsmd.org

Dropbox pour signaler une activité en ligne incorrecte ou au sein de MCPS.

**Ligne de signalement de contenu en ligne
1-800-843-5678**

Service d'assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7 pour signaler une incitation en ligne présumée d'enfants pour des actes sexuels, des agressions sexuelles extrafamiliales sur des enfants, de la pornographie mettant en scène des enfants, du tourisme sexuel impliquant des enfants, du trafic sexuel d'enfants, du matériel obscène non sollicité envoyé à un enfant, des noms de domaine trompeurs et des mots ou images numériques trompeurs sur Internet.

Safe Schools Maryland Hotline 833-MD-B-Safe (833-632-7233)

Un système de signalement anonyme et gratuit 24h/24 et 7j/7, disponible pour les élèves, les enseignants, les membres du personnel scolaire, les parents et le grand public pour signaler tout problème de sécurité à l'école ou chez les élèves, y compris les problèmes de santé mentale. Les informations sur les incidents sont communiquées aux bureaux responsables de Montgomery County Public Schools, en respectant l'anonymat de l'appelant.

Montgomery County Child Protective Services, Department of Health and Human Services (24 heures/24) 240-777-4417 ou 240-777-4815 TTY

Service d'assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7 pour signaler un cas de maltraitance ou de négligence d'enfant aux services de protection de l'enfance du comté de Montgomery.

Montgomery County Adult Protective Services for Vulnerable Adults (Service de protection des adultes vulnérables de Montgomery County) . . . 240-777-3000, 240-777-4815 TTY

Service d'assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7 pour signaler les cas suspects d'abus et de négligence envers les adultes.

Montgomery County Police Department, Special Victims Investigation Division (Département de Police de Montgomery County, unité d'enquêtes sur victimes spéciales) 240-773-5400

Service d'assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7 pour signaler les crimes sexuels contre les enfants et les adultes, les abus physiques sur enfants, les fugues, les enfants disparus, les crimes de violence domestique, les abus envers les personnes âgées/adultes vulnérables et les violations à l'enregistrement des délinquants sexuels au service de police du comté de Montgomery.

**Montgomery County Police :
Drug and Gang Tip Hotline. 240-773-GANG (4264) ou
240-773-DRUG (3784)**

Service d'assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7 pour laisser un message anonyme contenant des informations relatives aux activités illégales de drogue/gang dans le comté de Montgomery.

RESSOURCES MCPS

Organisations de gouvernance des élèves du comté :

www.montgomeryschoolsmd.org/departments/student-leadership

Directeur du Student Leadership and Extracurricular

Activities 240-740-3977

Élève membre du Conseil d'éducation

www.montgomeryschoolsmd.org/boe/members/student.aspx

Bureau du Conseil d'éducation 240-740-3030

Chief of the Office of

School Support and Improvement 240-740-3100

Associate Superintendent, Well-being

and Student Services 240-740-5630

Section 504 Resolution and Compliance

(Résolutions et conformité) 240-740-3230

RESSOURCES NON-URGENTES DE MONTGOMERY

**Police de Montgomery County, ligne de non-urgence . . .
301-279-8000**

**Montgomery County Health and Human Services
Information Line**

Contactez le Department of Health and Human Services

General Information (Informations générales) 311, 301-251-4850 TTY

Résidents hors du comté de Montgomery. 240-777-0311

INFORMATIONS DE MCPS ET ANNONCES D'URGENCE

Restez connectés à MCPS www.montgomeryschoolsmd.org

Pour les annonces générales d'informations et d'urgence :

MCPS sur Twitter www.twitter.com/mcps

MCPS en espagnol www.twitter.com/mcpsespanol

MCPS sur Facebook www.facebook.com/mcpsmd

MCPS en espagnol www.facebook.com/mcpsespanol

Alert MCPS : www.montgomeryschoolsmd.org/alertMCPS



INFORMATIONS DE MCPS ET ANNONCES D'URGENCE (SUITE)

Messages électroniques et bulletin d'information de MCPS
QuickNotes www.mcpsQuickNotes.org

Service d'information "ASK MCPS" (Posez vos questions à MCPS)
N° de tél. 240-740-3000
Ligne en espagnol 240-740-2845
E-mail AskMCPS@mcpsmd.org

Bureau d'information publique de MCPS . . . 240-740-2837
Chaînes de télévision de MCPS www.mcpsTV.org ;
Comcast 34, 998 ; RCN 89, 1058 ; Verizon 36

Informations d'urgence et
météorologiques enregistrées 301-279-3673

RESSOURCES DE MCPS SUR INTERNET www.montgomeryschoolsmd.org

Recherchez :

Annuaire d'une école MCPS
Annuaire des membres du personnel de MCPS
Plan stratégique de MCPS
Activités sportives
Be Well 365
Conseil d'éducation
Intimidation, harcèlement et menaces
Lignes des autobus scolaires
Abus et négligence d'enfants
Centre d'orientation pour l'université et la carrière professionnelle
Éducation rationnelle (Common Sense Education)
Bulletin d'information des cours
Cyber-civilité et sécurité sur Internet
Critères d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires
Gangs et activité liée aux gangs

RESSOURCES DE MCPS SUR INTERNET (SUITE) www.montgomeryschoolsmd.org

Notation et évaluation
Lignes directrices en matière de respect de la diversité de religion
Lignes directrices en matière d'identité de genre des élèves
Menu des repas scolaires
Évaluations de lycée du Maryland
Non-discrimination
Voies en ligne pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires
Éducation physique
Politiques et réglementations
Services psychologiques
Services du personnel en charge des élèves
Signaler un soupçon de maltraitance et négligence d'élèves
Justice réparatrice
Services de conseil et de l'école
Services de santé de l'école
Sécurité à l'école
Harcèlement sexuel
Citoyenneté numérique sur les réseaux sociaux
Éducation spécialisée
Programmes spécialisés
Planification stratégique
Code de conduite de l'élève
Apprentissage en ligne (e-learning) de l'élève
Vie privée de l'élève
Service de volontariat des élèves
Prévention du suicide
École d'été

INTRODUCTION

A Montgomery County Public Schools (MCPS), notre engagement envers les élèves est enraciné dans une culture de respect et d'équité. Nous célébrons la riche diversité de notre communauté et veillons à ce que chaque élève ait la possibilité de s'épanouir et de réussir. Cet engagement est fermement ancré dans la politique ACA du Conseil d'éducation du comté de Montgomery, *Non-discrimination, équité et compétences culturelles*, qui vient renforcer notre volonté de longue date d'offrir un environnement inclusif, tolérant et équitable pour tous. Nous reconnaissons l'importance d'offrir un espace sûr et solidaire à nos élèves LGBTQ+, libre de toute discrimination, intimidation et harcèlement. Nous pensons que les élèves doivent pouvoir exprimer leur identité de genre naturellement et sans crainte, et qu'ils peuvent légitimement souhaiter apprendre dans un environnement qui reflète et respecte leur identité singulière et leurs expériences de vie. En tant que district scolaire, nous nous engageons à reconnaître et respecter les questions d'identité de genre, à proposer des aménagements raisonnables en réponse aux demandes des élèves et à garantir la vie privée et la confidentialité de chaque élève.

Pour consolider et clarifier les différentes politiques du Conseil d'éducation, les règlements de MCPS et les procédures qui couvrent ce sujet crucial, nous avons développé ce guide complet. Nous pensons qu'il est essentiel de pouvoir accéder à toutes ces informations en un seul document, pour apporter de la clarté et définir des attentes claires pour notre personnel, nos élèves, nos familles et notre communauté. Tout au long de la création de ce guide, nous avons collaboré activement avec le sous-comité MCCPTA-LGBTQ+ et d'autres parties prenantes, dont les contributions à forte valeur ajoutée ont approfondi notre engagement envers nos valeurs fondamentales d'apprentissage, de relations, de respect, d'excellence et d'équité. Nous leur exprimons nos sincères remerciements pour leur partenariat et leur collaboration. C'est grâce à ces partenariats importants que nous continuons de renforcer notre engagement à créer un environnement d'apprentissage sûr, bienveillant et respectueux, pour tous nos élèves.

MCPS soutient les élèves pour leur permettre de participer à la vie scolaire en harmonie avec l'identité de genre qu'ils affirment, y compris les élèves qui s'identifient comme transgenres ou de genre non conforme. Le MCPS travaille pour :

- Réduire la stigmatisation et la marginalisation des élèves transgenres ou de ceux dont le genre est non conforme.
- Promouvoir l'intégration sociale et l'inclusion culturelle des élèves transgenres ou non-conformes au genre.
- Respecter le droit des élèves à garder privé et confidentiel leur identité sexuelle ou leur condition de transgenre.
- Venir en soutien du personnel de MCPS pour leur permettre de traiter convenablement et rigoureusement la question de l'identité et l'expression du genre.

Nous espérons que ces lignes directrices vous seront utiles. Pour toute question au sujet de ce guide, nous vous invitons en premier lieu à en discuter la direction administrative de votre école. Si vous avez d'autres questions, contactez l'Office of District Operations, Student Welfare and Compliance de MCPS, au 240-740-3215, SWC@mcpsmd.org ou TitleIX@mcps.org. Un *Guide bref sur le genre chez les élèves* est disponible auprès du service Student Welfare and Compliance. Si vos questions ne trouvent pas de réponse auprès des équipes de MCPS, vous pouvez également contacter le Directeur de cabinet du Conseil d'éducation au 240-740-3030, ou boe@mcpsmd.org.

■ Définitions

Les définitions données dans le présent document n'ont pas le but de cataloguer les élèves, mais plutôt d'aider à la compréhension des élèves transgenres ou non-conformes de genre. Les élèves peuvent utiliser ou ne pas utiliser ces termes pour se décrire^{3,4}

AGENRE sans identité sexuelle (autre dénomination "non genré" ou "sans genre").

CISGENRE Une personne dont l'identité et l'expression de genre correspondent au sexe assigné à la naissance ; une personne qui n'est pas transgenre ou non-conforme de genre.

EXPRESSION DU GENRE La manière selon laquelle une personne représente ou exprime son genre aux autres, souvent par le comportement, le choix vestimentaire, capillaire, les activités pratiquées, la voix, le ton et le choix de mot, ou les manières.

FLUIDE DE GENRE Une personne dont l'identité ou l'expression de genre n'est pas fixe et évolue dans le temps en fonction de la situation.

IDENTITÉ SEXUELLE La conviction ou le sentiment psychologique profond d'une personne relative à son propre genre. L'identité sexuelle d'une personne peut correspondre ou non à son sexe assigné à la naissance. La plupart des gens ont une identité sexuelle qui correspond à leur sexe assigné à la naissance. Pour certains, toutefois, l'identité sexuelle diffère de leur sexe assigné à la naissance. Tout le monde a une identité sexuelle, cette notion ne concerne pas uniquement les personnes transgenres ou non-conformes de genre. Dans le cadre des présentes lignes directrices, l'identité sexuelle d'un élève est celle qu'il affirme invariablement à l'école.

NON-CONFORME DE GENRE Un terme qui fait référence aux personnes dont l'expression de genre est différente des attentes conventionnelles ou stéréotypées, telles que les garçons "féminins," les filles "masculines", et pour ceux dont l'expression de genre est androgyne. Ceci comprend les gens qui s'identifient en dehors des catégories traditionnelles du genre, ou qui s'identifient comme étant deux genres ou plus. D'autres termes revêtent une signification similaire, tels que de "diverses identités de genre" ou "de genre étendu."

INTERSEXUALITÉ Un ensemble de conditions en lien avec le développement des caractéristiques sexuelles physiques qui ne répondent pas à la définition traditionnelle d'homme ou femme.

LGBTQ Un acronyme désignant la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer et en questionnement. Cet acronyme est souvent écrit comme LGBTQ+ dans le but d'être plus inclusif. L'acronyme LGBTQA est également fréquemment utilisé pour l'inclusion des personnes asexuelles, ou LGBTI, où "I" signifie Intersexualité, ou LGBTQIA qui reprend tous les cas ci-dessus.

NON-BINAIRE Une personne qui ne s'identifie pas uniquement, ou pas du tout, comme étant un homme ou une femme. Certaines personnes non-binaires sont également transgenres.

SEXE ASSIGNÉ À LA NAISSANCE Le sexe enregistré sur l'acte de naissance d'un nouveau-né, dès lors que cet acte a été fourni à la naissance.

ORIENTATION SEXUELLE Décrit l'attraction émotionnelle, romantique ou sexuelle d'une personne pour d'autres personnes. L'orientation sexuelle inclut notamment les hétérosexuels, les homosexuels, les lesbiennes, les bisexuels, les asexués ou les pansexuels.

TRANSGENRE Un adjectif décrivant une personne dont l'identité ou l'expression de genre est différente de celle assignée à la naissance. Les termes "transsexuel" et "trans." revêtent une signification similaire.

TRANSITION Il s'agit du processus qu'une personne suit lorsqu'elle décide de vivre selon le genre auquel celle-ci s'identifie, plutôt qu'à son genre assigné à la naissance. Pour exprimer ouvertement leur identité sexuelle aux autres, les personnes transgenres peuvent prendre plusieurs mesures (par exemple, utiliser un surnom, ou changer légalement leur prénom et/ou leur désignation sexuelle sur des documents officiels ; choisir des tenues vestimentaires et des coiffures qui reflètent leur identité sexuelle ; et d'une façon générale vivre et se présenter aux autres selon leur identité de genre). Certaines personnes transgenres, mais pas toutes, prennent des hormones ou subissent des interventions chirurgicales afin de transformer leur corps en accord avec leur identité sexuelle. Bien qu'elle inclue la représentation publique de l'expression de genre, la transition est un processus personnel et les personnes en transition ont le droit à la vie privée.

SIGNE DE "X" Option de marque de genre pour une personne qui ne s'identifie pas avec les catégories binaires « M » pour homme ou « F ».

■ Travailler et s'engager pour les élèves transgenres et non-conformes de genre

Plan de soutien au genre

Le chef d'établissement (ou son délégué), en collaboration avec l'élève et sa famille (dans le cas où sa famille le soutient), doit élaborer un plan pour garantir à l'élève un accès et des opportunités égales pour participer à tous les programmes et activités de l'école, tout en assurant la protection de ce dernier contre une discrimination basée sur le genre à l'école. Le chef d'établissement (ou son délégué) ou les professionnels de la santé mentale à l'école (psychologue ou conseiller d'éducation par exemple) doivent utiliser le formulaire MCPS 560-80, *Formulaire d'admission : Soutien aux*

¹Pour plus d'informations et des listes de ressources supplémentaires, consultez le Département de l'Éducation de l'État du Maryland, *offrir des espaces sûrs aux jeunes transgenres et non-conformes de genre* :

Les *Lignes directrices pour la non-discrimination envers l'identité de genre* (octobre 2015), disponible à la page marylandpublicschools.org/about/Documents/DSFSS/SSSP/ProvidingSafeSpacesTransgenderGenderNonConformingYouth012016.pdf.

²Politiques connexes du Conseil d'éducation de Montgomery County et règlements connexes de MCPS : ACA, ACF, JHF, JHF-RA, ACA-RA, ACF-RA, COA, COA-RA

³La terminologie utilisée dans ces lignes directrices vise à être aussi inclusive que possible. Cependant, il est entendu que les termes et le langage évoluent et peuvent devenir rapidement obsolètes.

⁴Ces définitions ont été puisées des ressources suivantes : American Civil Liberties Union; American Psychological Association; Baltimore City Schools; California School Boards Association; Chicago Public Schools; District of Columbia Public Schools; Gay, Lesbian, and Straight Education Network; Howard County Public Schools; Human Rights Campaign; Lambda Legal; Maryland State Department of Education; Maryland Public Secondary Schools Athletic Association; Massachusetts Department of Elementary and Secondary Education; National Collegiate Athletic Association; National School Boards Association; New York City Department of Education; PFLAG; et Trevor Project.

élèves et identité de genre, pour soutenir ce processus et aider l'élève à participer à l'école. Le formulaire rempli est à conserver dans un endroit sûr et ne peut pas être placé dans les dossiers de suivi ou confidentiels de l'élève. Bien que le plan doive être mis en œuvre régulièrement par tout le personnel de l'école, le formulaire lui-même n'est pas destiné à être utilisé ou diffusé à d'autres membres du personnel de l'école.

- Les besoins de chaque élève doivent être évalués individuellement, et tous les plans doivent être régulièrement évalués et révisés si nécessaire. Dans le cadre du plan, les écoles doivent choisir les équipes qui seront les interlocuteurs principaux pour l'élève. Le plan doit définir comment le soutien sera apporté ainsi que les moyens et les personnes à qui les informations seront communiquées.
- En outre, chaque plan doit indiquer le prénom d'usage, les pronoms, les activités sportives, les activités extrascolaires, les vestiaires, les toilettes, les espaces et zones sûrs, et les autres formes de soutiens relatifs à la sécurité, ainsi que des événements formels tels que la cérémonie de remise de diplômes.

Communication avec les familles

Avant de contacter le parent/tuteur légal d'un élève, le chef d'établissement ou le personnel désigné doit s'entretenir avec l'élève afin de déterminer le niveau de soutien que l'élève reçoit ou pense recevoir chez lui. Dans certains cas, les élèves transgenres et non-conformes de genre peuvent décider de ne pas exprimer ouvertement leur identité sexuelle à la maison, pour des questions de sécurité ou de manque d'acceptation. Les questions d'identité de genre peuvent être complexes et impliquer des conflits familiaux. Si tel est le cas et qu'une assistance est nécessaire, le Student Welfare and Compliance (SWC) doit être contacté. Dans ces cas de figure, le personnel doit contribuer au développement d'un plan mené par l'élève, qui se veuille inclusif avec la famille lorsque possible, en prenant en compte la question de la sécurité et la vie privée de l'élève, et en prenant conscience qu'apporter un soutien à l'élève revêt une importance majeure, même lorsque la famille refuse de le soutenir.

■ Confidentialité et divulgation d'informations

- Tous les élèves ont le droit à la vie privée. Ceci comprend le droit de maintenir privée sa condition de transgenre ou sa présentation en tant que non-conforme de genre à l'école.
- Des informations à l'égard de la condition de transgenre, le nom légal, ou le sexe assigné à la naissance d'un élève peuvent constituer des informations médicales confidentielles. La divulgation de ces informations à d'autres élèves, à leurs parents/tuteurs légaux, ou à des tiers constitue une violation des lois sur le respect de la vie privée, telles que la Loi Fédérale sur les *Droits à l'éducation et la protection de la vie privée des familles (Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA))*.
- Les écoles doivent tout mettre en œuvre pour s'assurer que toutes les informations médicales, y compris celles portant sur les élèves transgenres, restent bien confidentielles conformément aux lois locales, étatiques et fédérales en vigueur.
- Veuillez noter qu'un diagnostic médical, traitement, ou autre documentation médicale n'est pas requise pour qu'une école réponde à des demandes relatives à l'identité sexuelle.
- Les élèves transgenres et non-conformes de genre ont le droit de discuter et de démontrer ouvertement leur identité

et expression de genre, et de décider quand, avec qui, et la mesure dans laquelle ils souhaitent partager des informations privées. La décision que prend un élève de révéler sa condition au personnel ou à d'autres élèves n'autorise pas le personnel scolaire à divulguer la condition de cet élève aux autres, y compris les parents/tuteurs légaux et autres membres du personnel scolaire, sauf en cas d'obligation légale, ou dès lors que cet élève a autorisé la divulgation.

- Il est incorrect de poser aux élèves transgenres ou non-conformes de genre plus de questions que nécessaire pour les aider à l'école.

■ Noms/Pronoms

Tous les élèves ont le droit d'être désignés par leur nom et/ou leur pronom d'usage. Le personnel de l'école doit s'adresser aux élèves par le nom et le pronom correspondant à l'identité de genre affirmée avec constance à l'école. Les élèves ne sont pas tenus de modifier leur dossier d'élève permanent, conformément aux termes du paragraphe suivant (par exemple l'obtention d'un nom ordonné par le tribunal et/ou d'un nouveau certificat de naissance) comme condition préalable pour être appelé par le nom et le pronom qui correspond à leur nom identifié. Dans la mesure du possible, en application des présentes lignes directrices, le personnel de l'école fera les efforts nécessaires pour préserver la confidentialité de la condition de transgenre de l'élève.

Communication au personnel

Lorsque les écoles ne sont pas requises légalement d'employer le nom légal ou le sexe assigné à la naissance sur les dossiers scolaires et autres documents, celles-ci doivent utiliser le nom et le genre préférés par l'élève, y compris utiliser le nom préféré de l'élève pour les listes de classe, les badges d'identification, les annonces, les certificats, les journaux, les bulletins, et les annuaires. Pour éviter les erreurs préjudiciables sur le genre la dénomination, les écoles doivent être particulièrement conscientes que toutes les informations partagées avec les enseignants remplaçants doivent correspondre au nom et au sexe identifiés de l'élève.

- Les écoles doivent faire de leur mieux pour minimiser l'usage de bordereau d'autorisation et tout autre formulaire utilisé par l'école qui divulguerait par son contenu le genre d'un élève, ou utiliserait une terminologie explicitant le genre telle que garçon/fille (au lieu d'élève) ou mère/père au lieu de (parent/tuteur légal).
- Sauf mention contraire émanant de l'élève ou du parent/tuteur légal, le personnel de l'école, lorsqu'il contacte le parent/tuteur légal d'un élève transgenre, doit utiliser le nom légal de l'élève et le prénom correspondant au sexe de l'élève de naissance.
- Demander à une personne son pronom de préférence rend plus inclusif et accueillant l'environnement pour les personnes transgenres, non-conformes de genre et non-binaires.

■ Dossiers permanents de l'école

Les écoles sont tenues de maintenir un dossier scolaire permanent pour chaque élève, qui comprend le nom et le genre légal de l'élève. Les élèves ou les parents/tuteurs légaux qui souhaitent modifier le sexe ou le nom légal de l'élève doivent consulter le conseiller d'éducation, qui aidera la famille à remplir le formulaire 560-80, *Formulaire d'admission : Soutien de l'identité de genre des élèves (SWC)*, et adressez vos questions au service Service Student Welfare

and Compliance. Les modifications apportées au sexe et au nom légal d'un élève sont soumises à des exigences différentes par le Département de l'éducation de l'État du Maryland (MSDE). Pour plus d'informations, consultez le Règlement MCPS JOA-RA, *Dossiers des élèves*.

Modification du nom légal : Le dossier permanent de l'élève doit être modifié pour prendre en compte un changement du nom légal de l'élève, à réception d'une documentation démontrant que ce nom et a été changé. Tout document de la liste suivante constitue un justificatif de changement de nom légal :

- Acte de naissance
- Passeport/visa
- Certificat fourni par un médecin
- Certificat de baptême ou certificat émis par une église
- Certificat fourni par l'hôpital
- Affidavit du parent/tuteur légal
- Document d'enregistrement de la naissance
- Autre justificatif d'acte de naissance

Lorsqu'un élève et/ou le parent/tuteur légal de l'élève demande d'apporter un changement au dossier permanent de l'élève sans fournir cette documentation, l'école doit contacter le Service SWC.

Changement de sexe : L'auto-identification du sexe d'un élève est suffisante pour le dossier permanent de l'élève. Conformément aux directives du MSDE, les dossiers d'un élève peuvent identifier l'élève comme un homme, une femme ou le sexe X. Le *manuel du système des dossiers des élèves du Maryland* permet l'auto-identification du sexe d'un élève dans les dossiers comme suit :

- 1-Homme
- 2-Femme

X-Non-binaire, l'élève ne s'identifie ni comme un homme ni comme une femme, ou comme les deux

Prévention de la divulgation : L'école a le devoir de protéger l'identité antérieure de l'élève une fois que son nom légal et/ou son sexe ont été modifiés. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Manuel de l'élève, Department of Shared Accountability ou SWC.

Dans le cas des écoles ayant l'obligation d'utiliser le nom et genre légal de l'élève qui sont indiqués dans le dossier permanent de l'élève pour les examens standardisés ou pour les rapports au Maryland State Department of Education (MSDE), le personnel et les administrateurs scolaires doivent adopter des procédures pour éviter la divulgation par inadvertance du nom et du genre légal de l'élève, lorsqu'ils diffèrent du nom et genre préféré de l'élève.

Lorsqu'un changement de sexe et/ou de nom a été apporté au dossier scolaire permanent —

- L'école doit informer le Department of Shared Accountability pour la formulation de l'avis convenable par le MSDE, et
- Les administrateurs scolaires doivent informer les familles qu'elles doivent fournir des copies à jour de tous les dossiers fournis à l'école qui ont été générés par des sources externes (tels que dossiers de vaccination, ordonnances du médecin ou autres dossiers issus de professionnels médicaux).

Anciens élèves : De même, le dossier permanent d'un ancien élève doit être modifié pour refléter un changement de sexe et/ou de nom légal de l'ancien élève, à la réception de la documentation indiquant que ce sexe et/ou ce nom légal a été changé. Ces modifications sont traitées par le centre d'archives (Central records).

■ Code vestimentaire

- Les élèves transgenres ou non-conformes de genre ont le droit de s'habiller d'une manière compatible à leur identité ou expression de genre, pourvu que leur tenue soit conforme au code vestimentaire de MCPS. Le personnel scolaire ne se montrera pas plus strict envers les élèves transgenres ou non-conformes de genre qu'avec les autres dans le respect du code vestimentaire.
- Les écoles doivent envisager le recours à des codes vestimentaires non genrés pour les photos de classe ou de l'album scolaire annuel, les cérémonies de société d'honneur, de remise de diplôme, ou soirées dansantes. En outre, dans les cas où des vêtements genrés sont portés (lors de spectacles ou représentations par exemple), les élèves doivent être autorisés à porter les vêtements associés à leur identité sexuelle.

■ Activités basées sur le genre

- Les écoles doivent évaluer toutes les politiques, règles, et pratiques basées sur le genre, et ne conserver uniquement celles dont les objectifs pédagogiques sont clairs et précis. Par exemple, si un groupe de musique répartit les élèves en plusieurs catégories, celles-ci doivent être basées sur le type et la qualité de la voix, et non sur le genre.
- Lorsque les élèves sont répartis en fonction de leur genre dans des activités scolaires ou sont par ailleurs sujets à une règle, politique, ou pratique spécifique au genre légal, ces derniers doivent être en mesure de participer aux activités compatibles avec leur identité sexuelle.

■ Zones distinguées par le genre

- Lorsque les installations sont désignées en fonction du genre, les élèves **doivent** avoir accès aux installations correspondant à ses genres (tels que les toilettes et les vestiaires) selon l'identité sexuelle qu'ils affirment avec constance à l'école.
- Tout élève qui ne sent pas à l'aise dans l'utilisation d'une structure commune pour des raisons de sécurité, d'intimité, ou pour toute autre raison peut, sur demande, avoir accès à un aménagement alternatif qui soit sûr, sans être stigmatisé, telle que des toilettes privées ; s'agissant des vestiaires, une cloison ou un rideau d'intimité dans les vestiaires, l'utilisation de toilettes privées ou d'un bureau privé à proximité, ou bien disposer d'un horaire différent pour se changer. L'accès doit être fourni à l'élève d'une manière qui protège sa confidentialité.
- Les élèves qui peuvent utiliser une installation compatible à leur identité de genre ne peuvent pas avoir recours à un dispositif alternatif. Les dispositifs alternatifs doivent être utilisés uniquement sur demande de l'élève et de sorte à préserver la confidentialité de la condition de transgenre de l'élève.
- Certains élèves peuvent se sentir mal à l'aise lorsqu'un élève transgenre utilise la même installation dédiée à un sexe. Ce malaise ne constitue pas une raison de refuser l'accès à l'élève transgenre. Les administrateurs scolaires ainsi que le personnel des services de conseil doivent collaborer avec les élèves pour traiter le malaise, afin de promouvoir la compréhension de l'identité sexuelle et créer une culture scolaire qui respecte et valorise tous les élèves.

■ Nouvelle construction/rénovation

- Si des installations existantes ne répondent pas aux exigences de l'administration scolaire de fournir une installation non-genré pour les élèves, les écoles doivent travailler avec le Department of Facilities Management (Service de gestion des installations) en vue de développer des plans d'installations pouvant inclure la rénovation des installations existantes.
- En se focalisant sur la question de la sécurité des élèves, le Department of Facilities Management doit concevoir des toilettes non-genrées pour l'usage des élèves/du public.
- Dans la mesure du possible, MCPS doit construire à chaque étage et dans les lieux très fréquentés au moins un local toilette non-genré.
- Dans la mesure du possible, MCPS doit incorporer au moins un vestiaire non-genré dans la conception des nouvelles écoles et la rénovation des établissements existants, en prenant en compte la question de la sécurité et la confidentialité dans la conception et l'emplacement de l'installation non-genré.

■ Cours d'éducation physique et activités sportives internes

- Dans les situations où l'école dispense des cours d'éducation physique et des activités sportives internes séparées sur le sexe, les élèves doivent avoir la permission de participer et faire un choix compatible avec leur identité sexuelle.

■ Sports interscolaires

- La participation des élèves transgenres et non-conformes de genre aux activités sportives interscolaires est déterminée par les politiques et lignes directrices du Maryland Public Secondary Schools Athletic Association (MPSSAA) (disponibles en ligne à l'adresse www.mpssaa.org/assets/1/6/MPSSAA_Transgender_Guidance_revised_8.16.pdf).
- Selon les directives de la MPSSAA et pour assurer l'équité en matière de concurrence, l'intégrité des sports pour les femmes, et les opportunités égales de participation sans discrimination, les élèves transgenres et non-conformes de genre seront admis dans les équipes sportives interscolaires —
 - Du sexe de naissance de l'élève ; ou
 - Du genre vers lequel l'élève a effectué une transition ; ou
 - De l'identité de genre de l'élève affirmée avec constance à l'école.
- Une fois que MCPS a rendu une décision d'éligibilité pour intégrer une équipe sportive interscolaire qui corresponde à l'identité de genre de l'élève affirmée avec constance à l'école (comme indiqué sur le formulaire MCPS 560-80), l'éligibilité est accordée pour la durée de la participation de l'élève aux sports interscolaires.
- Les écoles doivent renvoyer tout appel relatif à l'éligibilité de participation aux sports interscolaires au MCPS Department of Athletics (Service des sports de MCPS).
- Compétition dans d'autres écoles : Les dispositifs d'aménagement mis en place à l'école de secteur doivent

être disponibles dans d'autres établissements avec le consentement de l'élève et dans le cadre du plan de l'élève. L'entraîneur ou l'école de secteur doit informer l'école à visiter au sujet de tout dispositif d'adaptation nécessaire, en préservant la confidentialité de l'identité de l'élève.

■ Clubs

- De nombreux collèges et lycées de MCPS disposent de clubs dirigés par des élèves qui créent du lien et soutiennent les intérêts des élèves LGBTQ+ et non-conformes de genre, tels que les clubs de la Gender and Sexuality Alliance (GSA). Ces clubs doivent fonctionner comme tout autre club, soit en ayant un but bien défini.
- Les écoles ne peuvent pas interdire aux élèves de former des groupes uniquement sur le motif qu'ils impliquent des discussions sur des questions sociales et juridiques, controversées et complexes.

■ Éducation en plein air/sorties scolaires à nuitée

- Les élèves doivent être autorisés à participer conformément à l'identité de genre affirmée avec constance à l'école.
- Les dispositifs concernant le logement doivent faire l'objet de discussions avec l'élève et sa famille (dans les cas où celle-ci soutient l'élève). Sur demande, l'élève doit avoir accès à un logement alternatif sûr et non stigmatisant, tel qu'un logement privé si possible.
- Les écoles doivent essayer de répondre aux besoins de chaque élève qui voudraient plus d'intimité, lorsque possible, sans pour autant s'isoler des autres élèves.
- Le statut transgenre d'un élève constitue une information confidentielle et le personnel scolaire ne peut divulguer ou exiger la divulgation, sans le consentement de l'élève et/ou du parent/tuteur légal de l'élève, de la condition de transgenre d'un élève à d'autres élèves ou à leurs parents/tuteurs légaux dans le cadre d'une sortie scolaire.

■ Intimidation, harcèlement ou menaces et évaluation des menaces

- Les élèves de la communauté LGBTQ sont plus exposés aux actes d'intimidation et de harcèlement ou de menaces et songent au suicide dans des proportions plus élevées ; leur taux de suicide est par ailleurs cinq fois plus élevé que celui des élèves non LGBTQ.
- La politique JHF du Conseil, *Intimidation, harcèlement ou menaces*, énonce l'engagement du Conseil en faveur d'un environnement libre de toute intimidation, harcèlement ou menaces, afin que les écoles soient un lieu sûr pour apprendre ; et le règlement MCPS JHF-RA, *Intimidation, harcèlement ou menaces d'élèves*, énonce les procédures qui traitent de l'interdiction de l'intimidation dans les écoles. Ce texte est publié sur le site Internet de MCPS à l'adresse <https://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jhf.pdf> et <https://www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jhfra.pdf>.

- La politique COA du Conseil, *Bien-être de l'élève et sécurité à l'école*, établit et maintient un processus d'évaluation des comportements à caractère menaçant, basé sur une évaluation des comportements, et fournit des mesures préventives ou correctives appropriées destinées à préserver la sûreté et la sécurité de l'environnement scolaire et des lieux de travail. Tous les enfants méritent d'évoluer dans un environnement scolaire sûr et bienveillant, qui accompagne leur bien-être physique, social et psychologique. En application de la politique ACA du Conseil d'éducation, *Non-discrimination, équité et compétences culturelles*, les mesures de sécurité prises à l'école ne doivent pas venir renforcer les préjugés ou reposer sur le profilage d'élèves, sur la base de caractéristiques personnelles objectives ou perçues. Le règlement MCPS COA-RA, *Évaluation des comportements à caractère menaçant*, exige que le personnel responsable de la mise en œuvre des procédures d'évaluation des comportements à caractère menaçant au sein de l'école soit formé pour comprendre les préjugés implicites, promouvoir la sensibilisation à la diversité et prendre en compte le risque d'automutilation ou la présence d'idées suicidaires. La politique COA du Conseil, *Bien-être de l'élève et sécurité à l'école* et le règlement MCPS COA-RA, *Évaluation des comportements à caractère menaçant*, sont publiés sur le site Internet de MCPS à l'adresse www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/coa.pdf and www.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/coara.pdf
 - L'intimidation et le harcèlement qualifient un comportement dirigé contre un élève à cause de son identité ou expression de genre réelle ou perçue, et comprend tout comportement dirigé contre un élève en raison des caractéristiques d'un ami, d'un membre de la famille, d'une autre personne ou d'un autre groupe à qui un élève s'associe.
 - L'utilisation de ce type de langage et/ou l'affichage d'images et de ce type de symboles peuvent caractériser un acte d'intimidation, de harcèlement ou de menaces. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district.
 - Les plaintes présumées de discrimination ou de harcèlement contre un élève à cause de son identité ou expression de genre réelle ou perçue, doivent être traitées de la même manière que d'autres plaintes de discrimination ou de harcèlement. Des structures de signalement sont en place, conformément aux exigences du règlement MCPS JHF-RA, *Intimidation, harcèlement et menaces d'élèves*, qui incluent le formulaire MCPS 230-35 ainsi que l'application pour la santé mentale et le bien-être *MCPS Stronger Student*. Les écoles doivent faire preuve de vigilance quant aux actes d'intimidation et de harcèlement, et doivent faire face à ces problèmes.
 - Le personnel scolaire doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et l'accès des élèves transgenres et non-conformes de genre à leurs écoles et soutenir leur droit d'affirmer leur identité et expression de genre.
 - Les élèves ne peuvent faire l'objet de sanction disciplinaire sur la base de leur identité sexuelle ou expression de genre réelle ou perçue.
 - Les écoles sont encouragées à inciter les organisations à développer et déployer des programmes adaptés à l'âge des élèves traitant de la question de la prévention des intimidations pour tous les élèves avec un accent particulier sur les élèves de la communauté LGBTQ+.
- ## ■ Espaces sûrs
- **Pass "Flash" ou couloir :** Si nécessaire, les écoles doivent permettre à un élève transgenre ou non-conformes de genre de se rendre à un espace sûr (par exemple, bureau principal, bureau du conseiller d'éducation) à tout moment où celui-ci ferait face à une situation dangereuse ou gênante.
 - **Zones sûres :** Les écoles désigneront la salle de classe de certains professeurs, des bureaux ou lieux particuliers d'une école considérés comme zone sûre dans laquelle tout élève peut, pour toute raison, se rendre sans la crainte d'être jugé et se sentir accepté et en sécurité. Les écoles doivent également veiller à ce que le personnel muni de l'autocollant de zone sûre à leur porte aient suivi une formation appropriée sur la mise en place d'un environnement d'inclusion et d'affirmation.
- ## ■ Soutien au personnel
- La politique ACA du Conseil, *Non-discrimination, équité et compétences culturelles*, protège tous les employés de MCPS contre toute forme de discrimination, y compris les actions motivées par une intention désagréable de cibler des individus en fonction de leurs caractéristiques personnelles réelles ou perçues comme ainsi que les actes de haine, de violence, d'insensibilité, de manque de respect ou de représailles - tels que les abus verbaux, le harcèlement, l'intimidation, les insultes, les menaces, la violence physique, le vandalisme ou la destruction de biens - qui entravent ou affectent l'environnement d'apprentissage ou de travail, et englobent le racisme, le sexisme, questions d'identité de genre et autres formes de préjugés institutionnels dans toutes leurs manifestations. Le personnel souhaitant du conseil et du soutien sur le sujet des questions d'identité de genre est encouragé à contacter le coordinateur de l'Office of Human Resources and Development, Department of Compliance and Investigations au 240-740-2888.

DECLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), l'état de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination entrave les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique ACA du Conseil d'éducation de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne doivent jamais être déterminés en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.*

R. La politique de l'État de Maryland stipule que toutes les écoles et programmes scolaires publics et financés par l'État opèrent conformément au :

(1) Titre VI de la loi fédérale sur les droits civils de 1964 ; et

(2) Titre 26, sous-titre 7 de l'article sur l'éducation du Code de Maryland, qui stipule que les écoles et programmes publics et financés par l'État ne doivent pas

(a) discriminer un élève inscrit, un élève potentiel, ou le parent ou tuteur légal d'un élève actuel ou éventuel sur la base de la race, de l'origine ethnique, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge, de l'origine nationale, de l'état civil, de l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le handicap ;

(b) refuser l'inscription d'un potentiel élève, expulser un élève inscrit ou refuser des privilèges à un élève inscrit, à un potentiel élève ou au parent ou tuteur légal d'un élève inscrit ou potentiel en raison de la race, de l'origine ethnique ou de la couleur d'un individu, la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le handicap ; ou

(c) discipliner, infliger une sanction ou prendre toute autre mesure de représailles contre un élève ou un parent ou tuteur légal d'un élève qui dépose une plainte alléguant que le programme ou l'école a fait preuve de discrimination à l'égard de l'élève, quel que soit le résultat de la plainte.**

Veuillez noter que les coordonnées ainsi que les exigences fédérales, étatiques ou locales en matière de contenu peuvent varier d'une édition à l'autre de ce document et remplacer les déclarations et références indiquées dans cette version. Veuillez consulter la version en ligne pour obtenir les informations les plus récentes à la page www.montgomeryschoolsmd.org/info/non-discrimination.

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination à l'encontre des élèves de MCPS***	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination à l'encontre du personnel de MCPS***
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 15 West Gude Drive, Suite 200, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of School Support and Improvement Well-Being and Student Services 850 Hungerford Drive, Room 257, Rockville, MD 20850 240-740-3109 504@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel***	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 15 West Gude Drive, Suite 200, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

**Cette notification est conforme à la section 13A.01.07 des réglementations du Code of Maryland.

***Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; Agency Equity Officer, Office of Equity Assurance and Compliance, Office of the Deputy State Superintendent of Operations, Maryland State Department of Education, 200 West Baltimore Street, Baltimore, MD 21201-2595, oeac.msde@maryland.gov ; ou U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.

.....
Maryland's Largest School District

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Publié par le Department of Materials Management pour l'Office of District Operations

0957.24ct • Editorial, Graphics & Publishing Services • 9/24 • NP 